

Devenez référent en matière de prévention du sexisme et du harcèlement sexuel

Rôle, missions et actions dans l'entreprise

Cours Pratique de 1 jour - 7h
Réf : SXW - Prix 2025 : 930 HT

Depuis le 1er janvier 2019, les entreprises de 250 salariés et plus, ainsi que les CSE, doivent désigner un référent en matière de sexisme et de harcèlement sexuel. Cette formation permet aux référents de cerner et connaître leur rôle, et d'exercer leur mission de manière professionnelle en toute sécurité juridique.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

- Identifier les comportements ou situations proscrites
- Assurer son rôle de référent vis-à-vis des salariés et de la direction RH
- Écouter, orienter la victime et évaluer la matérialité des faits
- Initier et participer à une enquête

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cette formation est construite autour d'exercices et de mises en situation très concrètes : quiz, vidéo sur le sexisme, mises en situation, échanges et analyses.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 03/2024

1) Législation en matière de sexisme et de harcèlement sexuel

- Comprendre l'évolution de la réglementation en matière de sexisme et de harcèlement sexuel.
- Appréhender le cadre législatif actuel.
- Prendre conscience des ressorts du sexisme et de ses effets sur l'individu et l'organisation.
- Distinguer des notions proches : sexisme, harcèlement moral, harcèlement sexuel, drague...
- Connaître les différentes sanctions possibles.

Exercice : Identifier parmi des situations concrètes si elles sont qualifiables de sexisme, de harcèlement, de discrimination ou de "simple" drague...

2) Rôle et mission du référent harcèlement sexuel et sexisme

- Connaître le mode de désignation du référent.
- Cerner le rôle du référent prescrit par la loi.
- Déterminer son rôle dans l'organisation.
- Identifier les acteurs à mobiliser dans l'entreprise et à l'extérieur : vers qui orienter la victime ?

Travaux pratiques : Échanges et réflexions autour du rôle du référent.

3) Traiter un signalement de harcèlement ou d'agissements sexistes

- Accueillir la parole d'une "victime" et la mettre en confiance.
- Écouter sans juger pour éviter d'influencer ses propos.
- Saisir et lancer une enquête avec la direction.

PARTICIPANTS

Référents en matière de sexisme et de harcèlement sexuel.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

- Distinguer le rôle du référent agissements sexistes avec le droit d'alerte.

Mise en situation : Mener un entretien avec la victime d'une part et l'auteur présumé d'autre part.

4) Participer à l'enquête

- Établir les étapes de la procédure interne en accord avec les acteurs concernés.
- Recueillir les preuves : les précautions à prendre.
- Participer aux entretiens avec les personnes concernées : l'auteur, les témoins.
- Rédiger un compte rendu clair, factuel et synthétique.
- Analyser la situation à travers les éléments de preuve recueillis.
- Proposer à la direction la décision/sanction appropriée.

Exercice : Rédiger un compte rendu, analyser des faits, déterminer la sanction. Quiz sur l'ensemble des points abordés lors de la journée et échanges.

LES DATES

CLASSE À DISTANCE

2025 : 26 mai, 18 juin, 27 juin, 21 juil., 11 août, 01 oct., 22 oct., 19 nov., 15 déc.

PARIS

2025 : 19 mai, 11 juin, 07 juil., 04 août, 24 sept., 15 oct., 12 nov., 15 déc.

LYON

2025 : 18 juin, 11 août, 01 oct., 19 nov.

AIX-EN-PROVENCE

2025 : 18 juin, 21 juil., 01 oct., 19 nov.

BORDEAUX

2025 : 18 juin, 21 juil., 01 oct., 19 nov.

DIJON

2025 : 26 mai, 01 oct., 19 nov.

GRENOBLE

2025 : 26 mai, 01 oct., 19 nov.

LILLE

2025 : 18 juin, 21 juil., 01 oct., 19 nov.

MONTPELLIER

2025 : 26 mai, 01 oct., 19 nov.

ORLÉANS

2025 : 07 juil., 15 oct., 19 nov.

NANTES

2025 : 18 juin, 21 juil., 01 oct., 19 nov.

RENNES

2025 : 26 mai, 01 oct., 19 nov.

SOPHIA-ANTIPOLIS

2025 : 18 juin, 21 juil., 01 oct., 19 nov.

STRASBOURG

2025 : 18 juin, 21 juil., 01 oct., 19 nov.

TOULOUSE

2025 : 18 juin, 21 juil., 01 oct., 19 nov.

TOURS

2025 : 07 juil., 15 oct., 19 nov.